



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 102

Question orale n° 1370

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur le projet de connexion directe de la route nationale 102 à l'autoroute A 7. L'Ardèche est l'un des dix départements les plus enclavés de France, dicit la DATAR, qui classe même Aubenas parmi les huit aires urbaines les moins accessibles de notre pays. Sans autoroute, ni voie routière expresse, sans train de voyageurs, ni voie navigable d'intérieur, le désenclavement du territoire de l'Ardèche méridionale repose sur la modernisation de la route nationale 102. Ces dernières années, la RN 102 a fait l'objet d'aménagements concrets dont la mise à trois voies entre Lavilledieu et Villeneuve-de-Berg et l'élargissement du pont de Rolandy à la sortie de Pont-de-Labeaume. Le PDMI 2010-2014 prévoit 6 millions de travaux de sécurisation et de rectification de virages dangereux sur la partie amont, notamment sur la montée de la Chavade, réputée pour être l'un des 50 points les plus dangereux de France. Suite à ce travail important de sécurisation et de remise à niveau de l'infrastructure routière, la priorité est désormais de réussir la connexion directe de la RN 102 avec l'autoroute A 7. Ce projet s'inscrit dans le prolongement du contournement local du Teil, lui aussi décidé récemment dans le cadre du PDMI. Il est en totale cohérence avec la création de la future gare TGV d'Allan qui revêt un intérêt majeur pour le territoire de l'Ardèche méridionale. Cette amélioration de la jonction de la RN 102 avec l'autoroute A 7 est une décision issue du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien en décembre 2006. Aujourd'hui le lancement des études de réalisation de la connexion de la RN 102 est attendu. Aussi, il souhaiterait connaître la date de lancement des études de connexion de la RN 102 avec l'autoroute A 7, leur phasage ainsi que les moyens qui y seront dédiés.

Texte de la réponse

CONNEXION DIRECTE DE LA RN 102 À L'A7 EN ARDÈCHE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Flory, pour exposer sa question, n° 1370, relative au projet de connexion directe de la RN 102 à l'A7 en Ardèche.

M. Jean-Claude Flory. Monsieur le secrétaire d'État chargé du logement, l'Ardèche, selon la DATAR, est l'un des dix départements les plus enclavés de France. La DATAR classe même Aubenas parmi les huit aires urbaines les moins accessibles de notre pays.

Sans autoroute ni voie routière express, sans train de voyageurs ni voie navigable d'intérieur, le désenclavement du territoire de l'Ardèche méridionale et de la montagne ardéchoise repose uniquement sur la modernisation de la route nationale 102. Classée en grande liaison d'aménagement du territoire en 2003, cette véritable transversale relie l'autoroute A7 dans la vallée du Rhône à l'autoroute A75, via la RN 88, au cœur du Massif Central.

Le PDMI 2010-2014 prévoit 6 millions d'euros de travaux de sécurisation et de rectification de virages dangereux sur la partie amont, notamment sur la côte de la Chavade, réputée pour être l'un des cinquante points les plus dangereux de France,

Suite à ce travail de sécurisation et de remise à niveau de l'infrastructure routière, la priorité est désormais de

réussir la connexion directe entre la RN 102 et l'autoroute A7. Ce projet est en totale cohérence avec la création de la future gare TGV d'Allan, qui revêt un intérêt majeur pour l'Ardèche. Elle permettra en moyenne de gagner quarante-cinq minutes de temps d'accès à une plateforme TGV de dimension nationale.

Gare TGV d'Allan, connexion directe de la RN 102 à l'autoroute A7 : un véritable noeud d'infrastructures de transports se dessine pour désenclaver le bassin de vie que je représente.

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente du lancement effectif des études préalables à la réalisation de la connexion de la RN 102 à l'autoroute A7. Ce lancement est très attendu sur le terrain, compte tenu des enjeux économiques et sociaux.

Aussi souhaiterais-je connaître, monsieur le secrétaire d'État, la date de lancement des études préalables à la réalisation de la connexion entre la RN 102 et l'autoroute A7, leur phasage ainsi que les moyens qui y seront dédiés. Merci de m'apporter également des informations sur l'évolution du projet de la gare TGV d'Allan.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du logement.

M. Benoist Apparu, *secrétaire d'État chargé du logement*. Monsieur le député, le Gouvernement est sensible à la problématique du désenclavement de l'Ardèche et je profite de cette occasion pour saluer votre engagement sur ce dossier.

Dans le domaine routier, ce désenclavement passe par l'aménagement de la RN 102, qui assure la liaison entre le Massif Central et la vallée du Rhône. Suite aux travaux déjà réalisés, un effort financier important est prévu sur cet axe : il s'élève à 70,7 millions d'euros dont 56,7 à la charge de l'État.

Pour remédier à la dégradation de la chaussée sur certaines sections de la RN 102, un programme de réhabilitation de cet axe a été inscrit au budget et, comme vous l'avez indiqué, deux opérations figurent au PDMI : d'une part, la réalisation d'aménagements ponctuels en amont d'Aubenas, à hauteur de 6 millions d'euros ; d'autre part, le contournement nord du Teil, financé à hauteur de 50 millions d'euros. Cette opération permettra d'accroître la fluidité du trafic dans le secteur.

Après l'avis favorable émis le 27 octobre 2010 par l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable, une enquête publique s'est déroulée du 1er décembre 2010 au 18 janvier 2011. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont attendus d'ici mars 2011.

Le secrétaire d'État aux transports, Thierry Mariani, est tout à fait conscient des enjeux que revêt pour l'Ardèche méridionale la création d'un raccordement direct entre la RN 102 et l'autoroute A7, en totale cohérence avec la création d'une nouvelle gare TGV à Allan, et qui permettrait de réduire et de fiabiliser les temps de parcours. Il a demandé à ses services d'ouvrir une première enveloppe de crédits d'études en 2011 pour que soient engagées les études préalables nécessaires à la déclaration d'utilité publique. L'achèvement de ces études est prévu pour 2013.

S'agissant de la gare nouvelle d'Allan, comme Thierry Mariani vous l'a indiqué lors de votre rencontre la semaine dernière, je vous confirme son engagement en faveur de cette opération, qui permettra de diffuser l'effet de la grande vitesse ferroviaire à de nouveaux territoires dont le sud de la Drôme et l'Ardèche.

Une première phase d'études vient de s'achever, et il faut désormais envisager la phase de déclaration d'utilité publique et de réalisation. Le secrétaire d'État chargé des transports réunira prochainement tous les acteurs pour lancer les discussions sur son financement ainsi que sur le calendrier des prochaines étapes qui restent à franchir.

L'État est évidemment disposé à assurer sa part de financement dans ce projet, stratégique pour le Vaucluse, la Drôme et, bien sûr, l'Ardèche que vous défendez si ardemment.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1370

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1596

Réponse publiée le : 4 mars 2011, page 1458

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 février 2011